



Cholet, le 20 Février 2014

Déclaration CGT – Consultation relative aux conditions d’emploi et les mesures prises en faveur des salariés handicapés au titre de l’année 2013 au CE THALES Communications & Security Cholet du 20/02/2014

Monsieur le directeur,

Nous sommes amenés ce jour à porter un avis sur les conditions d’emploi et les mesures prises en faveur des salariés handicapés au titre de l’année 2013 de l’établissement THALES Communications & Security de Cholet.

En préambule, la CGT considère que la commission handicapés aurait dû avoir une présentation avant la consultation du CHSCT sur ce sujet.

Nous constatons que le seuil des 6% n’est atteint que grâce aux minorations au titre des efforts consentis par la direction qui représentent 13,5 unités. Sans cette minoration le pourcentage n’est que de 4,9%. La CGT regrette aussi de ne pas avoir eu une présentation détaillée de la liste des efforts fournis justifiant justement de ces minorations.

Les données encourageantes ne doivent pas faire fléchir l’effort réalisé, car 19 salariés en situation de handicap sur le site ont plus de 50 ans.

La CGT insiste sur le fait que l’intégration des salariés en situation de handicap ne doit pas être considérée comme un coût ou une contrainte, mais bien comme une richesse de pluralité et de solidarité à l’égard de ces populations.

A la vue de ces remarques, elle s’abstient de donner un avis sur les conditions d’emploi et les mesures prises en faveur des salariés handicapés au titre de l’année 2013, considérant que cet avis ne juge pas le travail des élus dans la commission.

LEWANDOWSKI Grégory
Représentant Syndical CGT
au Comité d’Etablissement
THALES communications & Security Cholet